

**Du :** Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais  
**Pour information et diffusion**

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---



### Labellisation Terre saine

7 communes Clermontaises récompensées par le Ministère de l'environnement

**Jeu**di 24 mars, dans le cadre du plan « France, Terre de pollinisateurs », Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, a remis le label national « Terre saine, communes sans pesticides » à 111 nouvelles communes, dont Cabrières, Ceyras, Mérifons, Mourèze, Octon, Salasc et Valmascle.

A l'occasion de la semaine pour les alternatives aux pesticides, les communes engagées dans une démarche Zéro pesticide ont reçu le prix Terre saine au Ministère de l'environnement à Paris. Parmi les 35 communes primées en Languedoc-Roussillon, 20 % se situent sur le territoire Clermontais. Labellisée Agenda 21 local France, la Communauté de communes accompagne ces collectivités ayant anticipé l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui interdira l'usage des pesticides chimiques sur les espaces verts et voiries, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Le label national « Terre saine, communes sans pesticides »

Le label « **Terre saine, communes sans pesticides** », créé par Ségolène Royal distingue les **collectivités territoriales exemplaires en terme de gestion sans pesticides** de leurs jardins, espaces végétalisés et infrastructures. Cette distinction salue le travail réalisé par les chartes « zéro phyto » sur le territoire national pour accompagner, au quotidien, l'évolution des pratiques des communes.



## Une charte régionale fixe les objectifs

Pour une meilleure visibilité des dynamiques individuelles ou collectives, la **Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles en Languedoc-Roussillon** (FREDON L-R), organisme à vocation sanitaire, et ses partenaires régionaux ont élaboré **une charte régionale** pour accompagner et soutenir les collectivités dans une démarche progressive d'abandon des pesticides en zones non agricoles.

**4 niveaux ont été identifiés :**



**Niveau 1 :** Mise en place d'un plan d'actions vers le 0 phyto

**Niveau 2 :** Suppression de l'utilisation des pesticides (hors exception) sur les espaces verts et voiries

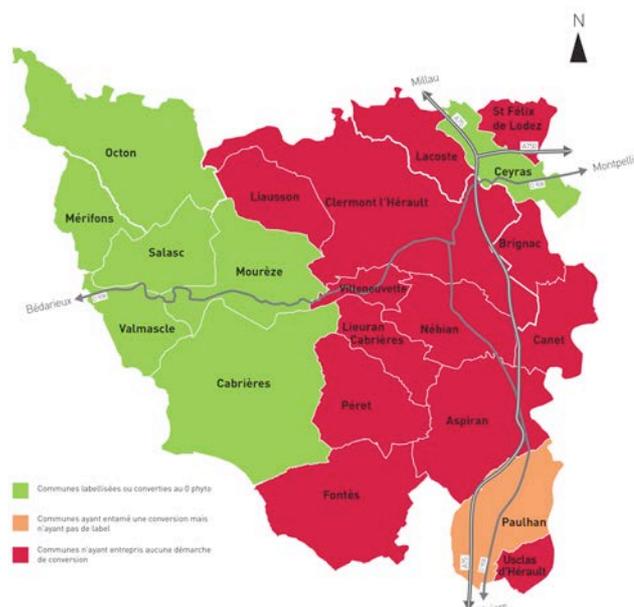
**Niveau 3 :** Suppression de l'utilisation des pesticides (hors exception) sur tous les espaces publics

**Niveau 4 / niveau Terre Saine :** Suppression totale de l'utilisation des pesticides

## Le Clermontais, un territoire engagé

Consciente des enjeux majeurs de la démarche Zéro phyto en terme de santé publique, la **Communauté de communes du Clermontais est engagée en faveur de la réduction des pesticides**. Depuis début 2015, **une animatrice captages prioritaires et pollutions diffuses**, au sein du service Eau et environnement du Pôle aménagement du territoire, est chargée d'accompagner les programmes de protection des captages d'eau potable **de Ceyras et Paulhan**.

De manière générale, la Communauté de communes, dans le cadre du plan d'actions de son Agenda 21, labellisé Agenda 21 local France, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des communes pour la mise en place des démarches de réduction des pesticides, et au-delà de sensibiliser les jardiniers amateurs et les citoyens. Elle se félicite de l'engagement des **8 communes du Clermontais candidates à la charte 0 phyto : Cabrières, Ceyras, Mérifons, Mourèze, Octon, Salasc et Valmascle** ayant atteint le niveau 4 et labellisées Terre saine, et **Paulhan** ayant atteint le niveau 2.



Une délégation Clermontaise, composée de Marylise Malafosse et Lysette Delgado, élues de Cabrières, et Chantal Pauly de Mourèze, s'est rendue au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, jeudi 24 mars, pour recevoir le prix Terre saine des mains de la Ministre.

Au cours du Conseil communautaire du 30 mars, Henri Jurquet, Vice-président délégué à la Communication-Agenda 21 a remis les distinctions nationales aux communes n'ayant pu faire le déplacement à Paris. A cette occasion, il a annoncé qu'une réunion d'information sur la démarche Zéro phyto sera programmée au mois de juin, dans le cadre du Réseau intercommunal de développement durable qui rassemble les 21 communes du Clermontais. Ce rendez-vous permettra un échange d'expériences et de pratiques.



### Des aides financières pour encourager les bonnes pratiques

Les lauréats du label Terre saine pourront bénéficier d'une **aide financière pour installer des potagers et des coins nature dans leurs écoles**, ainsi que des **ruchers municipaux**.

Ségolène Royal a également annoncé le **lancement immédiat d'un nouvel appel à candidature** pour le label « Terre saine, communes sans pesticides ». **Les financements disponibles sont augmentés** avec près de **9 millions d'euros**, sur tout le territoire, dans le cadre de la révision des programmes des Agences de l'eau. Elles valoriseront les communes labellisées dans leurs campagnes de communication.

*Toute l'actualité et les communiqués de presse de la Communauté de communes du Clermontais sont sur le site internet : [www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr) ou sur la page Facebook : [www.facebook/CommunauteCommunesClermontais](http://www.facebook/CommunauteCommunesClermontais)*

---

**Contact presse** : Katia Baude - Service communication de la Communauté de communes du Clermontais : 04 67 88 95 50 – [servicecommunication@cc-clermontais.fr](mailto:servicecommunication@cc-clermontais.fr)